



Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Plan d'engagement vers la réussite

2018-2022

« L'avenir, tu n'as pas à le prédire, mais à le permettre... »

Antoine de St-Exupéry

Cap^{sur la}
réussite!

Table des matières

1.	<i>But du Plan d'engagement vers la réussite</i>	2
2.	<i>Encadrements légaux</i>	2
3.	<i>Groupes ayant collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite</i>	3
4.	<i>Consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite</i>	3
5.	<i>Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire</i>	4
6.	<i>Enjeux</i>	6
7.	<i>Orientations, objectifs, indicateurs et cibles déterminés par le ministre de l'Éducation et la Commission scolaire</i>	7
8.	<i>Déclaration contenant les objectifs de la Commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité</i>	10
9.	<i>Signataires du Plan d'engagement vers la réussite</i>	14

Liste des annexes

ANNEXE 1	Taux de diplomation et de qualification de différents groupes d'élèves	15
ANNEXE 2	Glossaire des termes utilisés	17

1. But du Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le Plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

2. Encadrements légaux

Le Plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le Plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du Plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, que la Commission scolaire peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- 2° les orientations et les objectifs retenus;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- 4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- 5° une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- 6° tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

La Commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la Commission scolaire et le ministre en conviennent. Le Plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La Commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son Plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 *Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.*

459.3 *Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère. Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.*

Il peut en outre, à la suite de la réception du Plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en applications du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

3. Groupe ayant collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite

Les travaux d'élaboration du PEVR ont été dirigés par la direction générale avec la participation de l'ensemble des acteurs du milieu, et ce, afin de bien identifier les enjeux qui sont au cœur de notre plan d'engagement.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite

PHASE I

La Commission scolaire a organisé une vaste démarche de consultations publiques qui aura permis de rencontrer tous ses partenaires (parents et membres de la communauté) par l'entremise de rencontres qui se sont déroulées dans les 23 municipalités ayant une école-centre.

Les équipes-écoles ainsi que les conseils d'établissement ont été invités à porter un regard sur leur milieu respectif et ainsi réfléchir sur les enjeux qui leur sont propres.

PHASE II

Dans le cadre de l'analyse de la situation et l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire a consulté les groupes suivants :

- Comité de parents;
- Comité EHDA (Élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage);
- Comité consultatif de gestion;
- Membres du personnel (enseignant, soutien, professionnel et gestionnaires);

- Élèves du secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;
- Les MRC et les municipalités du territoire;
- Les organismes partenaires (Table de développement social, Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), Sûreté du Québec, Table Éducation Outaouais).

PHASE III

Au début du mois de juin, la direction générale a procédé à la révision finale des composantes du PEVR en collaboration avec un comité « Aviseur » formé de représentants du conseil des commissaires, des associations de gestionnaires et du syndicat des enseignants.

5. Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire

Clientèle (2017-2018)

Nous constatons une augmentation de la clientèle depuis quelques années. Notre commission scolaire dessert une clientèle qui regroupe 2 942 élèves à la formation générale des jeunes, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes :

- 322 élèves au préscolaire;
- 1 190 élèves au primaire;
- 887 élèves au secondaire;
- 468 élèves en formation générale des adultes;
- 75 élèves en formation professionnelle.

Personnel (2017-2018)

Notre commission scolaire emploie jusqu'à environ 642 personnes durant l'année scolaire, ce qui fait de la CSHBO un des plus grands employeurs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et de la MRC du Pontiac.

Catégories d'emplois	Nombre
Enseignants	244
Professionnels	27
Membres du personnel de soutien	143
Gestionnaires	30
Employés à temps partiel	198

Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est constitué de onze commissaires élus, d'une présidente élue au suffrage universel ainsi que de quatre commissaires-parents. Le conseil des commissaires a la responsabilité d'adopter le *Plan d'engagement vers la réussite* de la Commission scolaire.

Budget (2017-2018)

La Commission scolaire gère un budget de plus de 48 M \$. De ce montant, moins de 7 % sont consacrés aux services administratifs.

Partenaires

Dans l'ensemble de ses secteurs, la Commission scolaire s'assure d'une présence active de son organisation au sein de différents partenaires du territoire. Nous pouvons compter sur la collaboration de plusieurs d'entre eux pour soutenir la réussite des élèves, notamment :

- Carrefour Jeunesse Emploi;
- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais – CISSSO;
- Emploi Québec;
- MRC Pontiac;
- MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- Table de développement social du Pontiac;
- Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau;
- Table Éducation Outaouais;
- Table locale d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones.

Territoire

Née en 1998 de la fusion de la Commission scolaire du Pontiac et de la Commission scolaire de la Haute-Gatineau, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est un organisme en plein développement qui dessert 35 municipalités et six territoires non organisés. Elle compte également deux réserves indiennes, soit Kitigan Zibi et Lac-Rapide. Notre vaste territoire couvre une très grande superficie, de 25 199 km², qui correspond à tout l'ouest et le nord de l'Outaouais québécois, soit les régions du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau.

Parc immobilier

Nous retrouvons sur le territoire de la Commission scolaire 28 immeubles répartis en huit établissements, soit :

Points de service	Nombre
Niveau primaire	17
Niveau primaire/secondaire	1
Niveau secondaire	4
Centre de formation générale des adultes	3
Centre de formation professionnelle	2
Centre administratif	1

6. Enjeux

L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

ZONES DE PERFORMANCE	ZONES DE VULNÉRABILITÉ
<ul style="list-style-type: none">• La culture de gestion axée sur les résultats et ses composantes est maintenant bien présente dans notre organisation;• Le leadership pédagogique des gestionnaires est mieux assumé;• Application de programmes de lectures nivelées;• Actualisation progressive de l'approche « Réponse À l'Intervention » (RAI);• Cohérence du plan de formation, soutien et accompagnement;• Présences de ressources en suivi et accompagnement pour les élèves ciblés.	<ul style="list-style-type: none">• La difficulté d'organiser des voies et des services éducatifs considérant la dispersion des points de services et la faible clientèle;• Manque de communication interordre et interécoles;• Difficulté d'accès aux services de proximité par les familles en milieu rural.

DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ZONES DE PERFORMANCE	ZONES DE VULNÉRABILITÉ
<ul style="list-style-type: none">• Présence d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école;• Présence d'un protocole d'entente avec les corps policiers;• Présence d'un protocole d'entente avec les corps policiers;• Présences dans nos écoles de programmes développant les saines habitudes de vie;• Activités parascolaires bien développées dans nos écoles;• Bonne qualité de nos infrastructures selon les critères du ministère;• Dynamisme et engagement du personnel de certaines écoles dans la réalisation de projets pédagogiques intégrant le numérique.	<ul style="list-style-type: none">• Défi au niveau des portraits de santé des élèves et du personnel;• Peu d'activités de prévention en lien avec la sécurité des élèves et du personnel;• Manque de ressources financières pour assurer l'optimisation des infrastructures technologiques dans nos écoles;• L'efficacité des comités informatiques écoles;• Développer davantage le vivre ensemble

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

ZONES DE PERFORMANCE	ZONES DE VULNÉRABILITÉ
<ul style="list-style-type: none">• Le leadership pédagogique des gestionnaires est mieux assumé;• Ouverture à la collaboration du personnel et des partenaires;	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'un programme d'insertion professionnelle;• Manque de reconnaissance et de valorisation des acteurs éducatifs;• Faible niveau d'engagement des parents.

7. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles déterminés par le ministère de l'Éducation

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS NATIONAUX 2030	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2022 (ANNEXE 1)	INDICATEURS
L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes	1 Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires	1.1 D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Garçon et filles : Écart de 7 % à 5 % EHDAA et régulier : Écart de 40 % à 30 % MD et MND : (à venir) (Cohorte 2009)	Taux de diplomation et de qualification après sept ans MÉES
		1.2 D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public	De 16 % à 14 % (Cohorte 2009)	Part des élèves de 13 ans ou + à leur arrivée au secondaire MÉES
	2 Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie	2.1 D'ici 2030, porter à 90 % la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires et professionnelles)	Diplomation : De 56,7 % à 65 % Qualification: De 62 % à 70 % (Cohorte 2009)	Taux de diplomation et de qualification après sept ans MÉES
		2.2 D'ici 2030, porter à 80 % la proportion des enfants qui commencent leur première année sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement	De 45 % à 50 % (Cohorte 2017)	Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle EQDEM
		2.3 D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	De 88 % à 90 % (Cohorte 2017)	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 ^e année du primaire MÉES
		2.4 Augmenter de 5 % la part de la population adulte au Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de 2022 (PEICA)	(à venir) + 5 % (Cohorte à venir)	PEICA

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS NATIONAUX 2030	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2022 (ANNEXE 1)	INDICATEURS
Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires	3. Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes	3.1 D'ici 2030, soutenir et faciliter la création d'environnements stimulants et propices aux apprentissages et à la pratique régulière d'activités physiques diversifiées pour tous nos élèves	60 minutes d'activité physique par jour par élève préscolaire et primaire	Nombre de minutes d'activité physique par semaine par élève ciblé CSHBO
		3.2 D'ici 2030, assurer un climat scolaire positif et sécuritaire pour l'ensemble des élèves et des intervenants	100 % du personnel et des élèves se sentent en sécurité à l'école	Pourcentage d'élève et de personnel qui se sentent en sécurité à l'école QES-ÉCOLE
		3.3 D'ici 2030, faire en sorte que toutes les infrastructures immobilières et technologiques soient dans un état satisfaisant et prêtes pour l'avenir	100 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier MÉES
	4. Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives	4.1 D'ici 2030, soutenir tous les établissements afin qu'ils offrent des plateaux de développement professionnel pour assurer le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives	Présence de plateaux de développement professionnel dans chaque établissement	Présence de plateaux de développement professionnel CSHBO
		4.2 D'ici 2030, s'assurer que tous les élèves aient accès chaque année à des projets pédagogiques intégrant le numérique	Chaque élève a accès, à chaque année, à des projets pédagogiques intégrant le numérique	Présence de projets pédagogiques intégrant le numérique par point de service et par niveau. CSHBO

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS NATIONAUX 2030	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2022 (ANNEXE 1)	INDICATEURS
L'engagement et la mobilisation des acteurs et des partenaires	5. Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires de l'éducation	5.1 D'ici 2030, améliorer la reconnaissance et la valorisation de tout le personnel	La reconnaissance et la valorisation de l'expertise du personnel (sondage et portrait de situation à dresser)	Pourcentage du personnel qui se sent valorisé et reconnu CSHBO
		5.2 D'ici 2030, accroître l'engagement, la participation et la collaboration des parents, des familles et de la communauté dans la réussite des élèves	Augmentation de l'engagement, de la participation et de la collaboration des parents, des familles et de la communauté dans la réussite des élèves (sondage et portrait de situation à dresser)	Niveau d'engagement et de participation des parents et de la communauté CSHBO
		5.3 D'ici 2030, signer des protocoles d'entente de services avec tous les organismes partenaires assurant le partage des ressources et de l'expertise au profit des élèves	Signature de protocoles d'ententes de services avec des organismes partenaires	Nombre de protocoles signés CSHBO
	6. Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle en intégrant le principe de subsidiarité	6.1 D'ici 2030, assurer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques axée sur les résultats et fondée sur la recherche et les données probantes	Toutes les ressources directement reliées aux actions prioritaires du Plan d'engagement vers la réussite	Pourcentage des ressources affectées aux actions prioritaires CSHBO

8. Déclaration contenant les objectifs de la Commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité

Énoncé de mission

Institution publique vouée à l'enseignement, tant auprès des jeunes que des adultes, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a une mission axée sur sa vocation éducative, mais aussi sur son rôle dans la communauté, tout en considérant les caractéristiques et contraintes de sa clientèle, ainsi que ses besoins. Voici donc l'énoncé de cette mission :

« Organiser, au bénéfice des élèves jeunes et adultes, des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant à sa mesure au développement social, culturel et économique de notre région et en promouvant et valorisant l'éducation publique sur notre territoire. »

Énoncé de vision

Tout projet d'envergure débute d'abord par une vision qui vient structurer la pensée et donner du sens aux actions à poser. Notre vision met en lumière les éléments de notre réflexion qui nous apparaissent essentiels. Cet énoncé de vision reflète donc à la fois les idées qui font consensus au sein de notre organisation et les valeurs qui la soutiennent.

« Une commission scolaire qui met en place une CULTURE DE RÉUSSITE, axée sur l'engagement, l'ouverture au changement et l'émergence d'une relève de qualité, tout en contribuant au développement de son milieu. »

Pour nos élèves	<i>« La réussite et la persévérance de chaque élève, jeune et adulte, et de la diversification des voies de formation. »</i>
Pour notre personnel	<i>« Des programmes d'insertion et de développement professionnel de qualité pour tout le personnel. »</i>
Pour nos partenaires	<i>« Être un partenaire reconnu pour la qualité des services offerts et pour le développement socio-économique des deux régions qu'elle dessert. »</i>

Valeurs

Depuis la création de la Commission scolaire en 1998 et à travers les diverses consultations qui ont mené à l'élaboration du PEVR, certaines valeurs s'imposent de façon plus unanime pour témoigner de l'engagement de tous au regard de la réussite des élèves.

L'ÉTHIQUE	LA PERSÉVÉRANCE	LA RIGUEUR
------------------	------------------------	-------------------

Services d'enseignement

Éducation préscolaire

- Le programme d'éducation préscolaire 4 ans temps plein est offert à notre clientèle en milieu défavorisé.
- Le programme d'éducation préscolaire 5 ans est offert à tous les enfants du territoire.

Enseignement primaire et enseignement secondaire

- L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général sont offerts à tous les élèves qui résident sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de l'Outaouais.

Formation générale des adultes

- La formation générale des adultes est offerte aux personnes âgées de 16 ans et plus.
- Différents services sont accessibles: alphabétisation et présecondaire, cours de niveau secondaire, des formations visant l'intégration au marché du travail ou l'intégration sociale.
- La population peut également bénéficier de cours à temps partiel.

Formation professionnelle

- La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'études professionnelles (AEP). Ces programmes sont offerts à temps plein.

Services éducatifs complémentaires

La Commission scolaire offre aux élèves qui y ont droit en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires. Conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. La CSHBO a regroupé ceux-ci dans les quatre programmes suivants :

- Un programme de services de soutien;
- Un programme de services de vie scolaire;
- Un programme de services d'aide à l'élève;
- Un programme de services de promotion et de prévention.

Ces quatre programmes mobilisateurs incluent les services suivants :

- La promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- La promotion de l'éducation aux droits et aux responsabilités;
- L'animation sur les plans sportif, culturel et social;
- Le soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- L'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
- La psychologie;
- La psychoéducation;
- L'éducation spécialisée;
- L'orthopédagogie;
- L'orthophonie;
- La santé et les services sociaux;
- L'animation spirituelle et engagement communautaire.

Services à la clientèle scolaire

La Commission scolaire offre aussi, selon certaines modalités, des services tels que le service de garde, la surveillance pendant la période du dîner, des services de cafétéria et de transport.

Autres services

La Commission scolaire offre également les services suivants :

- SARCA : Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement à l'intention des adultes afin de les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.);
- SERVICE AUX ENTREPRISES : Services de formation adaptés aux besoins des entreprises et des organisations;
- RAC : Service de Reconnaissance des Acquis et des Compétences. Ce service permet à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis scolaires et extrascolaires.

Service à la clientèle - Engagements

En matière de service à la clientèle, la Commission scolaire s'engage à :

- **Offrir un service empreint de professionnalisme;**
- **Fournir une prestation de services qui se fonde sur nos valeurs : l'éthique, la persévérance et le respect;**
- **Tenir compte des commentaires, des suggestions, des plaintes et des questions qui lui sont adressés, et ce, dans un souci d'amélioration continue de ses services;**
- **Respecter les règles applicables en matière de confidentialité.**

Traitement des plaintes

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais met à la disposition des parents *et* des élèves majeurs une procédure d'accueil et de traitement des plaintes. Cette procédure prévoit que le parent ou l'élève majeur communique, dans un premier temps, avec l'enseignant ou l'intervenant scolaire concerné afin de trouver une solution. Si la situation n'est pas réglée, le parent ou l'élève est ensuite invité à contacter la direction de l'école ou du service concerné. Si la situation persiste, il peut joindre le service des plaintes.

La Commission scolaire a un règlement relatif à la procédure des plaintes disponible sur son site Web www.cshbo.qc.ca.

Protecteur de l'élève

Si, après avoir épuisé tous les autres recours prévus par la procédure d'examen des plaintes, le parent ou l'élève majeur, toujours insatisfait de la décision rendue, peut alors faire appel au protecteur de l'élève. Ce dernier a la responsabilité, dans les 30 jours suivant la réception de la demande de donner au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui proposer des recommandations qu'il juge appropriées.

Reddition de comptes

(RAPPORT ANNUEL, LIP, ARTICLE 220)

La Commission scolaire doit rédiger un rapport annuel qui comprend la présentation et l'analyse des résultats obtenus au regard des orientations, des objectifs et des cibles du Plan d'engagement vers la réussite. Elle doit rendre compte également d'autres actions exigées par la LIP (par exemple, du code d'éthique du conseil des commissaires, du rapport du protecteur de l'élève, etc.).

Coordonnées et heures d'ouverture

Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre administratif
331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Téléphone : 819 449-7866
Sans frais : 1 888 831-9606
Télécopieur : 819 449-2636

Courriel : info@cshbo.qc.ca

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

9. Signataires du Plan d'engagement vers la réussite

Signé à Maniwaki, le 27 juin 2018

La présidente,



Diane Nault

Le directeur général,



Fernand Paré

OBJECTIF 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveau inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2008 et 2009

Écarts entre les garçons et les filles	Âge à l'entrée du secondaire (au 30 septembre)	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans	7 ans		
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Ensemble du Québec	12 ans et moins	69,3	78,1	81,9	77,1	86,6	71,1	79,8	83,4	79,3	87,4
	13 ans et plus	34,8	44,0	49,9	48,1	52,4	34,8	45,2	51,1	49,9	52,8
	Total	65,9	74,8	78,8	73,8	83,9	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4
Réseau public	12 ans et moins	63,5	73,7	78,3	73,0	83,7	65,5	75,7	80,0	75,5	84,6
	13 ans et plus	33,3	42,6	48,5	46,9	50,8	33,8	44,2	50,4	49,2	52,2
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	12 ans et moins	52,4	64,7	70,1	60,5	77,4	52,0	62,0	69,3	66,7	72,3
	13 ans et plus	23,7	27,1	32,2	38,1	17,6	17,9	23,2	25,0	25,7	23,8
	Total	46,1	56,4	61,7	53,7	69,7	43,8	52,8	58,7	55,7	62,5

Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires	Groupes d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans	7 ans		
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Réseau public	Élèves ordinaires	69,0	78,4	82,4	78,6	85,8	71,0	80,1	83,8	80,4	86,9
	Total EHDA	28,8	41,2	48,3	46,5	51,8	31,0	44,6	51,8	50,7	53,7
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	Élèves ordinaires	54,9	66,8	71,7	65,4	76,4	52,8	63,1	68,8	62,9	75,9
	Total EHDA	17,7	22,6	29,0	31,1	23,5	16,9	22,0	28,8	35,3	20,0
	Total	46,1	56,4	61,7	53,7	69,7	43,8	52,8	58,7	55,7	62,5

Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans	7 ans		
		Total	Total	Total	Masculin	Féminin	Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Ensemble du Québec	Immigrants de première génération	61,9	70,9	75,0	69,7	79,9	63,0	72,6	76,4	72,7	79,7
	Immigrants de deuxième génération	69,3	79,9	84,0	79,5	88,6	70,0	80,2	84,3	81,3	87,5
	Non immigrants	66,9	75,0	78,8	73,8	84,0	68,5	76,7	80,3	75,8	85,0
	Total	65,9	74,8	78,8	73,8	83,9	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4
Réseau public	Immigrants de première génération	57,6	68,0	73,0	67,5	78,2	59,0	70,3	74,8	71,3	78,1
	Immigrants de deuxième génération	64,0	76,5	81,5	76,6	87,0	64,7	76,7	82,0	78,9	85,5
	Non immigrants	60,2	69,4	74,0	68,5	79,8	62,3	71,7	76,0	71,0	81,4
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	Immigrants de première génération	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Immigrants de deuxième génération	50,0	50,0	75,0	50,0	100,0	33,3	66,7	66,7	66,7	N/A
	Non immigrants	46,4	57,0	62,0	54,2	69,7	44,0	52,6	58,6	55,5	62,5
	Total	46,1	56,4	61,7	53,7	69,7	43,8	52,8	58,7	55,7	62,5

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini par l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans	7 ans		
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Réseau public	Milieux favorisés	67,8	77,1	81,0	75,6	86,7	70,0	78,9	82,6	78,2	87,3
	Milieux intermédiaires	61,7	71,1	75,6	70,4	81,2	63,3	73,2	77,4	72,4	82,7
	Milieux défavorisés	51,6	63,2	69,0	63,6	74,6	52,7	64,6	70,3	66,0	74,9
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	Milieux favorisés	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Milieux intermédiaires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Milieux défavorisés	46,1	56,4	61,7	53,7	69,7	43,8	52,8	58,7	55,7	62,5
	Total	46,1	56,4	61,7	53,7	69,7	43,8	52,8	58,7	55,7	62,5

Notes :

- Les milieux favorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 1, 2 ou 3.
 - Les milieux intermédiaires incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 4, 5, 6 ou 7.
 - Les milieux défavorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 8, 9 ou 10.
- N/A : Non applicable, puisqu'il n'y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées
S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des commissions scolaires à statut particulier

OBJECTIF 6 : D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

**Source : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire, édition 2017 :
L'âge des élèves à l'entrée au secondaire**

Systeme AGIR : http://www1.education.gouv.qc.ca/DOC_ADM/agir/index.asp

		Total				Masculin				Féminin			
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ensemble du Québec	12 ans et moins	88,3	88,2	88,6	89,0	86,4	86,4	86,6	87,4	90,3	90,1	90,6	90,7
	13 ans et plus	11,7	11,8	11,4	11,0	13,6	13,6	13,4	12,6	9,7	9,9	9,4	9,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réseau public	12 ans et moins	86,4	86,4	86,9	87,5	84,4	84,5	84,8	85,8	88,6	88,4	89,1	89,2
	13 ans et plus	13,6	13,6	13,1	12,5	15,6	15,5	15,2	14,2	11,4	11,6	10,9	10,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	12 ans et moins	68,7	81,2	72,4	78,7	62,4	77,8	66,0	73,7	78,1	84,8	80,0	83,9
	13 ans et plus	31,3	18,8	27,6	21,3	37,6	22,2	34,0	26,3	21,9	15,2	20,0	16,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Définition :

Parmi les élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins et ceux qui ont 13 ans ou plus.

N/A : Non applicable, puisqu'il n'y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des commissions scolaires à statut particulier

Glossaire des termes utilisés¹:

Cible : Une cible est associée à un indicateur et désigne le résultat visé par l'objectif. Elle doit être précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère impraticable ou inappropriée.

Contexte : La description du contexte s'appuie sur une analyse de l'environnement interne et externe dans lequel agit l'organisation. On y trouve brièvement exposés les facteurs significatifs, les besoins, les attentes et les préoccupations majeures des citoyennes et des citoyens, les tendances sociales, économiques, démographiques et technologiques qui exerceront une influence sur les stratégies mises en place par l'organisation pour la période couverte. L'analyse du contexte permet de cerner les différents enjeux auxquels l'organisation sera confrontée et sur lesquels elle va s'appuyer pour déterminer des orientations et des objectifs.

Enjeu : Un enjeu découle du contexte. Il représente ce que l'organisation, ses clientèles et ses partenaires peuvent perdre ou gagner selon les stratégies mises en place. Il sert à structurer les orientations. La formulation d'un enjeu se fait dans un bref énoncé de quelques mots et ne contient pas de verbe.

Indicateur : Un indicateur est une information ou une mesure d'ordre quantitatif ou qualitatif qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte d'un objectif. Il existe plusieurs types d'indicateurs, dont des indicateurs de performance qui sont directement liés aux résultats visés par un objectif ainsi que des indicateurs de mise en œuvre qui sont associés aux moyens et aux ressources utilisés pour atteindre un objectif. Un indicateur doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être précis et clair par rapport au résultat visé;
- il doit mesurer qu'un seul aspect à la fois;
- il doit reposer sur des données fiables et récurrentes.

Les indicateurs constituent une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats.

Réseau public: Ensemble des écoles primaires et secondaires publiques, francophones et anglophones.

Ensemble du Québec : Ensemble des écoles primaires et secondaires publiques et privées, francophones et anglophones.

Objectif : Un objectif constitue un engagement prioritaire de l'organisation pour la période couverte par l'outil stratégique. Il énonce les changements précis et mesurables que l'activité de l'organisation devrait produire. Il est formulé en termes de résultats perceptibles et significatifs pour les clientèles et constitue la base de la reddition de comptes. Il doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être introduit par un seul verbe d'action;
- il doit préciser la population ciblée;
- il doit véhiculer une seule idée;
- il doit rendre explicite le résultat visé.

Orientation : Une orientation permet à une organisation d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit les priorités de l'organisation. Elle est rattachée à un enjeu et doit présenter les caractéristiques suivantes :

- elle doit être introduite par un seul verbe d'action;
- elle doit véhiculer une idée maîtresse;
- elle doit être claire et concise.

Subsidiarité : Principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

¹ Les définitions sont tirées en grande partie de celles contenues dans les documents suivants : SECRÉTARIAT AUX PRIORITÉS ET AUX PROJETS STRATÉGIQUES DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (2008). *La planification stratégique au gouvernement du Québec : Théorie et pratique*, Québec. Le Secrétariat, 45 p SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation pour une gestion saine et performante*, Québec, Le Secrétariat, 26 p.; MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (2013), *Lignes directrices encadrant la démarche de planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes du gouvernement du Québec*, Québec, Le Ministère, 27 p.